

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Commissions des programmes

A.Gt 12-05-2004

M.B. 14-07-2004

**modification :**

A.Gt 10-07-05 (M.B. 12-04-07)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 17, 27, 36, 50 et 62;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2003;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, des inspecteurs généraux et de l'Administrateur général;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E., et du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

Arrête :

*modifié par A.Gt 10-07-2005*

**Article 1<sup>er</sup>.** - La Commission des programmes pour l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

Mme Martine Hendrickx;  
Mme Ghislaine Haas;  
M. Didier Destatte;  
M. Roberto Renaux;  
Mme Marianne Hanck;  
Mme Anne Van Campenhoudt;  
M. Jean-François Delsarte;  
M. Jean-François Kerkhofs.

2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

Mme Bernadette Gennotte;  
M. Serge Delehouzée;  
Mme Lucette Fabry;  
M. Jean-Luc Demeunier;  
Mme Brigitte Malherbe;  
Mme Maryse Descamps;  
M. Jean-Guy Noel;  
M. Baudouin Duelz.



3° des trois représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

Mme Cathy Soudant;  
Mme Jocelyne Marchal;  
M. Jean-Paul Hogenboom.

4° du délégué de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général :

M. Yvan Aufort.

**Article 2.** - La Commission des programmes pour les humanités générales et technologiques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

M. Alfred Piraux;  
Mme Mirianne Goffette;  
M. René Dumortier;  
M. Roland Perceval;  
M. Thierry Hulhoven;  
M. Jean-Marie Demoustier;  
M. Jean-Guy Noel;  
Mme Maryse Descamps.

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

M. Maurice Bustin;  
M. Pierre Brzakala.

3° du délégué de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général :

M. Yves Vandenbossche.

**Article 3.** - La Commission des programmes pour les humanités professionnelles et techniques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

Mme Anne Sevrin;  
M. Léon Wansart;  
Mme Bernadette Rasquin;  
M. Jean Ghislain;  
M. Jean Ghyssens;  
M. Jean-Marie Demoustier;  
M. Jean-Guy Noel;  
Mme Maryse Descamps.

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

M. Marc Guillaume;  
M. Michel Odrovic.

3° de la déléguée de l'Administration générale désignée sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Pascale Dupaix.



**Article 4.** - Les Ministres ayant l'Enseignement fondamental et l'Enseignement secondaire dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 mai 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental,  
de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,  
P. HAZETTE

